*Document de travail*

Nom de la Faculté

**Rapport d’élaboration**

**d’un projet de programme**

**de certificat, diplôme d’études supérieures spécialisées**

**ou diplôme professionnel de troisième cycle *en nom du programme***

Date



Avant-propos

Le dossier de présentation d’un projet de programme de certificat, diplôme d’études supérieures spécialisées ou un diplôme professionnel de troisième cycle est constitué par la faculté. Ce dossier devra être soumis à l’approbation des instances internes (bureau de la qualité des programmes, conseil de la faculté, comité-conseil de la Commission des études, Conseil universitaire).

Le présent document a pour but de faciliter la rédaction du dossier de présentation du projet de programme et dresse la liste des sections qui doivent y figurer.

TABLE DES MATIÈRES

[1. Élaboration du projet de programme 1](#_Toc22800888)

[1.1 Mandat 1](#_Toc22800889)

[1.2 Comité d’élaboration 1](#_Toc22800890)

[2. Présentation sommaire du projet de programme 1](#_Toc22800891)

[3. Domaine d’études et opportunité du projet de programme 2](#_Toc22800892)

[3.1 Domaine d’études 2](#_Toc22800893)

[3.2 Motifs de création du programme 3](#_Toc22800894)

[3.3 Originalité et pertinence institutionnelle 4](#_Toc22800895)

[4. Objectifs généraux et spécifiques du projet de programme 5](#_Toc22800896)

[4.1 Identification du programme 5](#_Toc22800897)

[4.2 Orientation et objectifs du programme 5](#_Toc22800898)

[4.3 Cadre du programme 5](#_Toc22800899)

[4.3.1 Conditions d’admission du programme 5](#_Toc22800900)

[4.3.2 Composition et organisation du programme 5](#_Toc22800901)

[4.3.3 Mode de gestion (comité de programme, stage, etc.) 6](#_Toc22800902)

[5. Dossier de faisabilité et budget 7](#_Toc22800903)

[5.1 Prévisions d’effectifs étudiants 7](#_Toc22800904)

[5.2 Mesures de recrutement 7](#_Toc22800905)

[5.3 Ressources d’embauche contribuant à l’enseignement 7](#_Toc22800906)

[5.4 Autres ressources humaines requises 8](#_Toc22800907)

[5.5 Ressources matérielles 8](#_Toc22800908)

[6. Conclusion 9](#_Toc22800909)

[Annexes 10](#_Toc22800910)

[Annexe 1 - Description officielle du programme 11](#_Toc22800911)

[Renseignements et directives 11](#_Toc22800912)

[Conditions d'admission 11](#_Toc22800913)

[Structure du programme 12](#_Toc22800914)

Introduction

…

# Élaboration du projet de programme

## Mandat

…

Rappeler ici le mandat confié au comité de programme, ainsi que les orientations données par le VREAE lors de l’autorisation d’élaboration.

## Comité d’élaboration

* Liste des membres

# Présentation sommaire du projet de programme

La faculté résume de manière succincte les grandes sections du dossier de présentation de façon à faire ressortir les principales caractéristiques du projet de programme (résumé exécutif).

# Domaine d’études et opportunité du projet de programme

## Domaine d’études

* Outre la définition du domaine, qui doit être accessible pour des non-spécialistes, il convient de faire ressortir ce qui en fait une discipline universitaire. Par discipline, on entend un champ de spécialisation scientifique institutionnalisé, avec des théories, des concepts et méthodologies spécifiques, une communauté scientifique.
* S’agit-il d’une discipline nouvelle ou déjà existante à l’Université Laval?
* Comment la discipline se situe-t-elle par rapport aux autres disciplines universitaires connexes?
* Quelles sont les évolutions récentes de la discipline?
* Quels sont les champs d’expertise qui structurent la discipline? Des champs d’expertises nouveaux sont-ils apparus récemment?
* Un ordre professionnel ou un organisme d’agrément régissent-ils les diplômés du programme, québécois ou canadien? Le cas échéant, il faut définir la profession, les actes réservés et le champs d’exercice tel que défini selon le code des professions.
* S’agit-il d’un programme interdisciplinaire / multidisciplinaire?
	+ - Le terme « interdisciplinaire » vise une démarche de synthèse et d’intégration des savoirs et des méthodes provenant de plusieurs disciplines.
		- On peut consulter à cet effet l’Avis de la Commission des études sur la [formation interdisciplinaire à l’Université Laval](https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Commisions/Avis_Interdisciplinarite_-_CU_5_avril_2016.pdf).

## Motifs de création du programme

Cette partie permet de documenter pourquoi il est nécessaire de développer le programme. Quels sont les besoins en terme de formation? Pourquoi est-il pertinent de former des étudiants dans ce domaine? Il faut documenter ici quels sont les besoins d’ordre professionnel, scientifique, littéraire ou artistique de la société, du milieu, d’une collectivité. Les besoins qui seront exprimés dans cette partie seront traduits dans la finalité et la structure du programme (parties 4.2 et 4.3).

On peut documenter les éléments suivants :

* Les évolutions et nouvelles tendances du marché du travail
* Les problématiques sociétales (environnement, éthique, etc.)
* Les enjeux régionaux dans le domaine
* L’importance de la discipline ou de la pratique professionnelle dans le développement de la société

Pour documenter cette partie, on peut utiliser entre autres les éléments suivants :

* L’évolution des besoins de formation dans le domaine concerné au cours des dernières années au Québec et les perspectives d’avenir liées à l’emploi
	+ Pour cette section, on peut s’appuyer sur les sources d’information suivantes :
		- Service de Placement de l’Université Laval – [Analyses du marché de l’emploi](https://www.spla.ulaval.ca/etudiants/marche-emploi). Vous pouvez également faire appel à la personne du SPLA attitrée aux programmes de votre faculté pour qu’elle fasse ressortir les exemples de stages ou d’offres d’emploi publiés ces dernières années dans le domaine visé.
		- Emploi Québec – Informations sur le marché du travail (IMT). La recherche peut se faire par [secteurs d’activité](http://imt.emploiquebec.gouv.qc.ca/mtg/inter/noncache/contenu/asp/mtg321_rechrsectactv_01.asp?PT4=53&lang=FRAN&Porte=3&PT1=8&PT2=21&PT3=13) ou par [professions](http://imt.emploiquebec.gouv.qc.ca/mtg/inter/noncache/contenu/asp/mtg121_rechrprofs_01.asp?lang=FRAN&Porte=1).
		- Guichet Emploi Canada - [Tendances du marché du travail](https://www.guichetemplois.gc.ca/bulletin_IMT.do)
		- Base de données des [statistiques officielles sur le Québec](http://www.bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/Ken211_Page_Accu.page_accu)
		- Pour toute demande de statistiques (exploitation de bases de données québécoises ou canadiennes), il est possible de se référer à Gaston Quirion, M.S.I) au sein du [Centre GéoStat](https://www.bibl.ulaval.ca/services/centregeostat) de la Bibliothèque de l’Université Laval.
* L’identification des principaux débouchés pour les diplômées et les diplômés du nouveau programme (employeurs, travail autonome, création, mobilité professionnelle, poursuite d’études avancées) au Québec, au Canada et en Amérique du Nord; leur contribution à la société québécoise en général et à la réponse aux besoins identifiés.
	+ - Titres de postes
		- Employeurs
* L’incidence du projet de programme sur l’évolution de la main-d’œuvre, particulièrement au Québec.

## Originalité et pertinence institutionnelle

On définit ici la situation du programme projeté par rapport aux autres programmes de l’Université Laval et des autres universités québécoises. Quelle est l’originalité du programme projeté? Comment va-t-il s’intégrer dans l’offre existante?

Préciser les éléments suivants :

* Le caractère distinctif ou l’apport spécifique du projet de programme au sein de l’Université et dans le contexte québécois.
* La situation du projet de programme par rapport aux programmes déjà offerts par l’Université (ou dans d’autres universités québécoises) dans la même discipline, dans les disciplines connexes et dans le secteur concerné (complémentarité ou concurrence). *Le BQP peut fournir les données sur l’évolution du nombre d’admissions, d’inscriptions et de diplômées et diplômés dans les programmes apparentés ou connexes au cours des dernières années, au sein de l’Université Laval et des autres universités québécoises identifiées*.
* L’expertise existante ou les développements récents au sein des unités impliquées rendant pertinente l’offre du programme (ressources professorales, chaires de recherche, etc.)
* L’intégration du projet de programme par rapport à la mission de l’université, à son plan et à ses axes de développement, ainsi que par rapport au plan stratégique de la faculté, s’il y a lieu.

# Objectifs généraux et spécifiques du projet de programme

## Identification du programme

* Intitulé du programme
* Rattachement facultaire

## Orientation et objectifs du programme

**Conseils**

Il faut ici définir les objectifs et l’orientation du programme, qui doivent répondre aux besoins de formation exprimés précédemment. Le rapport doit démontrer :

* Que le type de programme choisi est adéquat;
* Que les objectifs visés répondent clairement à ces besoins;
* Que les objectifs généraux et spécifiques sont clairs et réalistes.

Le rapport doit mentionner les objectifs généraux de formation tels que décrits dans le [règlement des études](https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Reglements/Reglement_des_etudes.pdf) (article 2.26 pour un programme court de premier cycle, article 2.27 pour un programme court de deuxième cycle, article 2.28 pour un programme court de troisième cycle). Le rapport doit également définir ce que la personne diplômée sera en mesure de réaliser au terme de sa formation (objectifs spécifiques / profil de sortie).

Si le programme projeté complète une formation existante, il convient de bien distinguer les objectifs des deux programmes, voire commenter les modifications subies par l’autre formation avec l’arrivée du nouveau programme.

Définir les compétences acquises / le profil de sortie de formation projetée.

* Les compétences sont-elles cohérentes avec le grade visé?
* Le référentiel de compétences est-il cohérent avec les exigences de l’ordre professionnel, le cas échéant?
* Le cas échéant, comment l’approche par compétences s’opérationnalise-t-elle dans le programme proposé ?

Il est recommandé de travailler avec un conseiller en formation pour cette partie. Pour connaître les ressources de votre faculté ou du Bureau du soutien à l’enseignement, veuillez consulter <https://www.enseigner.ulaval.ca/nous-joindre>.

## Cadre du programme

### Conditions d’admission du programme

Préciser le profil des étudiantes et étudiants à qui ce programme pourrait s’adresser. Quelles sont les exigences d’admission, en termes de diplôme ou de disciplines de formation antérieure? Quels sont les critères de sélection?

### Composition et organisation du programme

Il est important de mettre en avant la concordance des contenus de formation aux orientations et aux objectifs du programme.

Cette partie détaille également :

* Les activités obligatoires et à option, et les raisons qui ont incité le comité d’élaboration à opter pour ces cours.
* La durée et le régime des études
* Les modalités d’offre du programme (distance, présentiel, hybride, comodal, cours intensifs, etc.)
* La répartition par session des cours offerts et l’offre réelle des cours sur les trois dernières années (*se référer à la série statistique «*[*Inscription cours et sections*](https://www.reg.ulaval.ca/system/files/espace-securise/series-statistiques/Inscriptions-cours-sections.xlsx)*» disponible sur le site sécurisé du bureau du registraire)*
* Le cheminement type d’un étudiant, selon la session d’admission

### Mode de gestion (comité de programme, stage, etc.)

On documente ici la façon dont le programme va être géré lorsqu’il sera actif.

* Le programme disposera-t-il de son propre comité de programme ou relève-t-il d’un comité existant?
	+ Si le programme n’a pas son propre comité, comment s’assurera-t-on que la spécificité du programme sera bien prise en compte?
	+ Quelles sont les modalités de gestion du comité dont le programme relèvera?
	+ Voir les articles 1.34 à 1.38 du Règlement des études pour plus d’informations sur le comité de programme.
* Si des stages sont prévus dans le programme, comment seront-ils gérés?

# Dossier de faisabilité et budget

## Prévisions d’effectifs étudiants

Combien d’étudiants pense-t-on recruter sur une base annuelle? Comment avez-vous établi ces prévisions? Le nombre d’étudiants visés permet-il la viabilité du programme? Quel est l’impact de ces nouvelles cohortes sur les cours existants ou programmes?

Les prévisions sont établies notamment à partir de :

* Besoins de la société
* Données relatives aux programmes connexes au sein de l’UL et des autres universités québécoises (admission et diplomation, données fournies par le BQP).
* Sondages menés auprès des étudiants (expliquer la méthodologie, pourquoi telle population a été ciblée plutôt qu’une autre s’il y a lieu). Le BQP peut vous aider à faire ce sondage et en analyser les données.

## Mesures de recrutement

 Se référer aux personnes responsable de l’information et de la promotion de chaque faculté pour connaître les mesures de promotion des nouveaux programmes ainsi que les mesures de recrutement spécifiques pour ce programme s’il y a lieu.

## Ressources d’embauche contribuant à l’enseignement

Indiquer ici s’il faut :

* Créer des nouveaux cours, ajouter des sections aux cours existants
* Modifier le format de certains cours (refonte pédagogique, mise à distance, format hybride, etc.)
* Prévoir des ressources enseignantes (professeure/s ou chargé/es de cours) supplémentaires pour offrir le programme.

## Autres ressources humaines requises

Par « autres ressources humaines », on entend tout le personnel administratif (professionnelles et professionnels, personnel de soutien, personnel technique) en charge des activités de gestion des études, de gestion des stages, de faire fonctionner un laboratoire, etc. Le personnel actuel peut-il absorber le nombre d’étudiants prévus au programme?

## Ressources matérielles

Cette partie aborde les ressources matérielles, documentaires, informatiques, les laboratoires, les équipements et les espaces requis, disponibles et prévisibles. Préciser si des investissements sont nécessaires pour offrir ce programme. Le cas échéant, estimer ces coûts et définir la provenance des fonds.

## Budget de fonctionnement

Les prévisions budgétaires s’appuient sur :

* + Les revenus générés par les inscriptions étudiantes
	+ Les coûts occasionnés par l’existence du programme

Le budget précise les revenus anticipés en fonction des effectifs étudiants recrutés, de l’attrition dans des programmes similaires, et les dépenses prévues, sur 5 ans; il est établi par la direction exécutive de la faculté, en collaboration avec d’abord le Bureau du registraire puis avec le Service des finances. La planification financière est effectuée à partir des informations suivantes :

* Nombre anticipé de nouvelles inscriptions dans le programme (soit par session ou par année) pour les 5 prochaines années ou plus si les évolutions sont prévisibles
* Structure du programme « type » (nombre de crédits prévu à chaque session) et sa durée prévue en nombre de sessions
* Un ou quelques programmes semblables (la similitude peut se situer au niveau du profil des étudiants, de la difficulté du programme ou autres)
* Le taux de diplomation anticipé (ou une plage qui semble raisonnable)
* Tout autre élément d’information qui pourrait influencer les effectifs.

# Conclusion

# Annexes

* Liste nominative des personnes consultées lors de l’élaboration du projet de programme.

**Programme et activités pédagogiques**

* Description officielle du programme, structure du programme et cheminement type dans les études.
* Description des cours, selon le format des renseignements affichés sur le site Web de l’Université Laval
* Référentiel de compétences s’il y a lieu

**Ressources et prévisions budgétaires**

* Évaluation financière du programme
* Résultats des consultations menées lors de l’étude des besoins et présentation des bases sur lesquelles reposent les projections d’effectifs étudiants
* Lettres de soutien et d’entente si une collaboration est prévue entre diverses unités ou institutions (programmes offerts conjointement). Lorsque deux unités coopèrent au sein de l’Université Laval, il est recommandé de joindre l’entente formelle.

Autres documents de référence, s’il y a lieu.

# Annexe 1 - Description officielle du programme

### **Renseignements et directives**

#### OBJECTIFS

**Objectif général**

**…**

**Objectifs spécifiques**

…

#### DURÉE ET RÉGIME D'ÉTUDES

...

#### RESPONSABLE

**Directrice/directeur du programme**

**Pour information**

**Faculté de rattachement**

#### INSERTION DANS UN AUTRE PROGRAMME

### **Conditions d'admission**

#### SESSIONS D'ADMISSION

#### ADMISSIBILITÉ

**Critères de sélection**

En savoir plus sur [les études universitaires au Québec](https://www.ulaval.ca/futurs-etudiants/candidats-etrangers.html).
Pour connaître la liste des équivalences généralement accordées aux différents diplômes internationaux, consulter le [Tableau d'équivalences](https://www.ulaval.ca/futurs-etudiants/candidats-etrangers/equivalence-des-diplomes.html).

#### CONNAISSANCE DU FRANÇAIS

Le candidat dont la langue d'enseignement des études primaires et secondaires n'est pas le français doit, pour être admissible, faire la preuve d'un niveau minimal de connaissance de la langue française. À cette fin, il doit passer le Test de français international (TFI) auprès d'un établissement du réseau [Educational Testing Service](http://www.etscanada.ca/fr/) (ETS) au moment du dépôt de la demande d'admission. Pour ce programme, un résultat minimal de 680/990 est exigé.

#### DATE LIMITE DE DÉPÔT

La date à respecter pour le dépôt d'une demande d'admission varie selon le profil des candidats. Toute l'information se trouve dans la section [Admission](https://www.ulaval.ca/admission/deposez-votre-demande-dadmission/dates-de-depot-de-la-demande-dadmission.html).

### **Structure du programme**